

Département: ARDÈCHE  
Commune: ROCHEMAURE  
Lieu-dit: La Roche Noire  
Section: AC 72, 235 (partie)

# PLAN DE COMPOSITION

Echelle 1/400

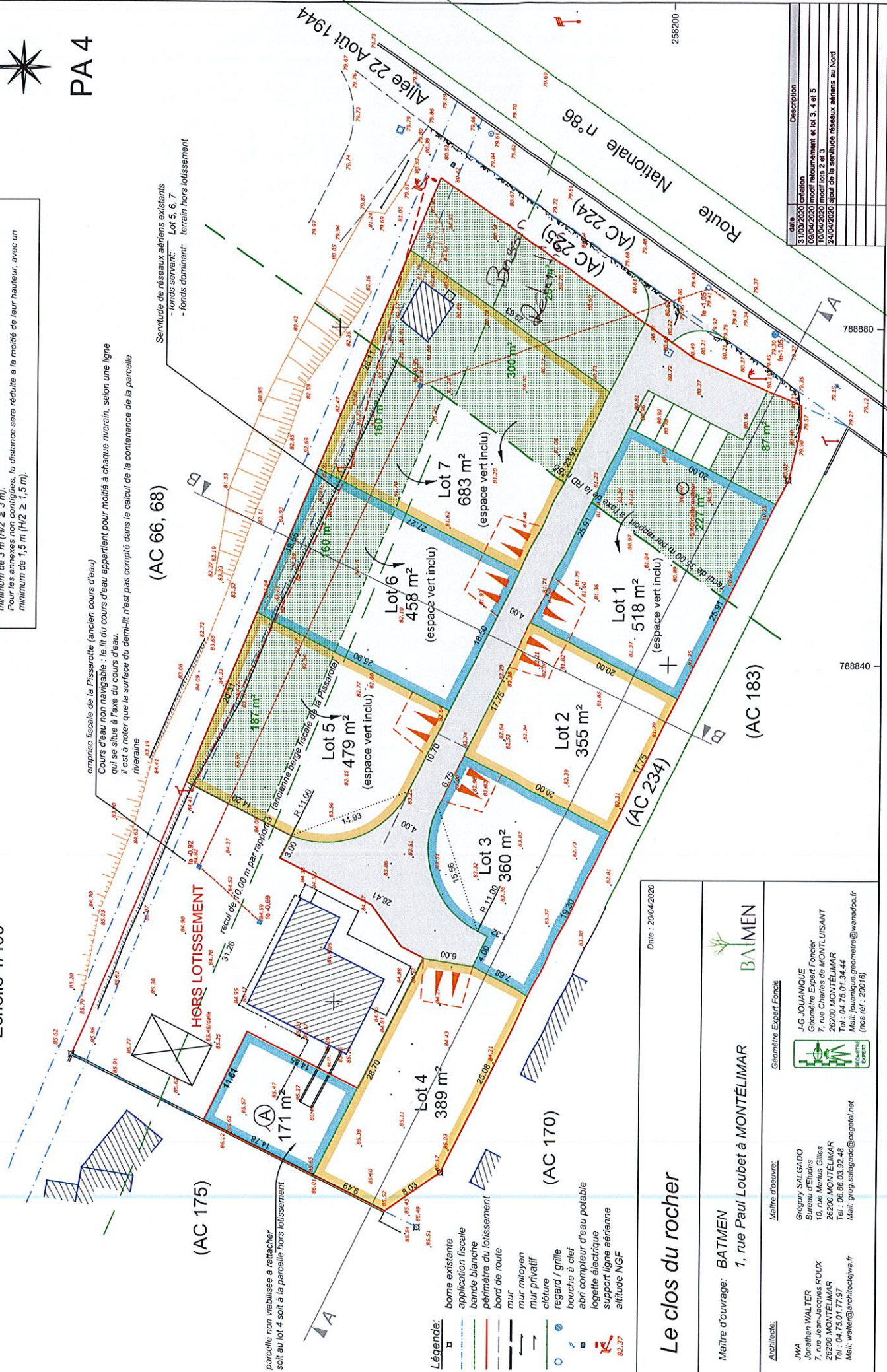


PA 4

Les constructions peuvent s'implanter sur une ou plusieurs limites séparatives.  
En cas de recul, la distance complète horizontalement de tout point de la construction au point le plus proche de la limite sera au moins égale à la moitié de leur hauteur, avec un minimum de 3 m (H/2 ≥ 3 m).  
Pour les annexes non contiguës, la distance sera réduite à la moitié de leur hauteur, avec un minimum de 1,5 m (H/2 ≥ 1,5 m).

emprise fiscale de la Pisserotte (ancien cours d'eau)  
Cours d'eau non navigable : le lit du cours d'eau appartient pour moitié à chaque riverain, selon une ligne qui se situe à l'axe du cours d'eau.  
il est à noter que la surface du demi-lit n'est pas comptée dans le calcul de la contenance de la parcelle riveraine

Servitude de réseaux aériens existants  
- fonds servant: Lot 5, 6, 7  
- fonds dominant: terrain hors lotissement



- Légende:**
- borne existante
  - application fiscale
  - bande blanche
  - périmètre du lotissement
  - bord de route
  - mur mitoyen
  - mur privatif
  - clôture
  - regard / grille
  - bouche à clef
  - abri compteur d'eau potable
  - potelet électrique
  - support ligne aérienne
  - altitude NGF

Date : 2004/2020

**Le clos du rocher**

Maître d'ouvrage: **BATMEN**  
1, rue Paul Loubet à MONTÉLIMAR

Architecte: **JWA**  
Jonathan WALTER  
7, rue Jean-Jacques ROUX  
26200 MONTÉLIMAR  
Tel : 04.75.01.77.97  
Mail: walter@architecteja.fr

Maître d'ouvrage: **BATMEN**  
1, rue Paul Loubet à MONTÉLIMAR

Architecte: **BATMEN**  
Géomètre Expert Foncier  
I-G. JOUANIQUE  
7, rue Charles de MONTLUSANT  
26200 MONTÉLIMAR  
Tel : 04.75.01.34.44  
Mail: jouanique.geometre@wanadoo.fr  
(nos réf. : 20016)

date	Description
31/03/2020	création
09/04/2020	modi recensement et lot 3, 4 et 5
10/04/2020	modi lots 2 et 3
24/04/2020	ajout de la servitude réseaux aériens au Nord